

IRON MAIDEN [Uk] Running Free / Sanctuary 7''
(Pathé Marconi EMI - 1985)



Depuis ce que l'on considère perso pour certains des enregistrements les plus fabuleux de [MAIDEN](#), [Maiden Japan](#),

les fans en détresse attendaient après la cascade de succès post-**Di Anno** un putain d'album live rassemblant une partie des innombrables classiques du groupe. Bam, suite à la gargantuesque tournée [Powerslave](#), c'est le moment d'enfoncer le clou, un double album de cent minutes de musique atterrira dans les bacs mi-octobre 1985. En attendant, pour coller la fringale aux fanatiques, un single sort à la rentrée de la même année avec au programme deux classiques.

L'hymne (raccourci) *Running free* qui malgré la voix sacrément différente de **Dickinson**, prend une ampleur terrible à Long Beaaaaach avec ces chœurs, cette basse atomique et un tempo d'enfer, célébrés par un public en feu.

En face B, c'est *Sanctuary*, toujours de l'époque **Di Anno**, un morceau qui death-y-dément aura eu une destinée spéciale malgré le génie de ses compositeurs : après une apparition sur la compilation culte *Metal for Muthas*, *Sanctuary*, à l'origine prévu pour ne pas apparaître sur [le premier album éponyme de MAIDEN](#), y finit quand même, mais sur l'édition américaine, et voilà qu'en plus il ne fera pas partie du programme de [Live after Death](#)... Mais cette face B fait quand même bien plaisir, ce morceau est si addictif !

MAIDEN aurait versé les bénéfices de ce 45-tours à une campagne anti-héroïne pour certaines associations anglaises, comme quoi les hardos pouvaient parfois s'engager pour des causes humanitaires en plus d'être de formidables musiciens.

Pas de pochette de [Derek Riggs](#) cette fois, mais il ne tardera pas à revenir avec un boulot titanesque pour le fabuleux gatefold de *Live after Death* !

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.